



COMMUNES  
DE BARÈGES, BETPOUEY,  
ESQUIÈZE-SÈRE, ESTERRE,  
LUZ-SAINT-SAUVEUR, SERS  
et VIEY

Plan de Prévention des Risques  
naturels prévisibles  
(P.P.R.)

---

ADDEMDUM

L'arrêté préfectoral n° 65-2021-04-06-005 a prescrit l'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles sur les territoires des communes de Barèges, de Betpouey, d'Esquièze-Sère, d'Esterre, de Luz-Saint-Sauveur, de Sassis, de Sers et Viey.

Initialement prévue dans la procédure d'enquête publique, la commune de Sassis a contesté certains risques sur son territoire et a souhaité des précisions sur le projet de plan de prévention des risques naturels de la part des services de la DDT des Hautes-Pyrénées.

Après examen de ces demandes, une expertise technique complémentaire est nécessaire et sera prescrite durant l'année 2022 .

Afin de ne pas retarder la procédure en cours pour les 7 autres communes concernées par des risques naturels importants, la commune de Sassis est retirée de la procédure d'enquête publique.